

ANNEXE 2 : Frais salariaux prévisionnels supportés par le demandeur

Demandeur :

Intitulé du projet :

Nature de l'intervention prévue (ex: animation, suivi administratif, communication...)	Année civile	Nom de l'intervenant ou niveau de qualification ⁽¹⁾	Nb heures travaillées par an par l'agent ⁽²⁾	Période de base (en nombre de mois) ⁽³⁾	Nb heures travaillées sur la période de base par l'agent (a)	Frais salariaux sur la période de base (b)	Temps prévisionnel consacré à l'opération (nb heures sur la période de base) (c)	Frais salariaux liés à l'opération (d) = b / a * c	Justificatif joint
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
									<input type="checkbox"/>
TOTAL								- €	
TOTAL général des dépenses de personnel et de structure								- €	

(1) Si le nom n'est pas connu, indiquer le niveau de qualification sur la base d'une offre d'emploi ou une grille de rémunération

(2) Si le contrat de travail est inférieur à 12 mois, indiquer le nombre d'heures travaillées par l'agent sur la durée du contrat (voir annexe méthodologique sur le calcul du nombre d'heures théoriques travaillées)

(3) La période de base peut être inférieure à 12 mois. Elle est déterminée en fonction de la période d'exécution de l'opération. Dans ce cas, préciser les mois concernés (ex : de mars à août)